Traité Nedarim

Michna 2 - Chapitre 3

נדרי הבאי כיצד: אמר קונם אם לא ראיתי בדרך הזו כעולי מצריים, אם לא ראיתי נחש כקורת בית הבד. נדרי שגגות: אמר אם אכלתי ואם שתיתי, ונזכר שאכל ושתה, שאיני אוכל שאיני שותה, ושכח ואכל ושתה, קונם אשתי נהנית לי שגנבה את כיסי ושהכת את בני, ונודע שלא הכתו ונודע שלא גנבה. ראה אותם אוכלים תאנים ואמר להן, הרי הן עליכם קרבן, ונמצאו אביו ואחיו, והיו עימהן אחרים בית שמאי אומרין, הן מותרין, ואלו שעימהן אסורין; בית הלל אומרין, אלו ואלו מותרין.

Voici un exemple de la seconde sorte de déclarations : « Qu'il me soit interdit (de jouir de tel ou tel objet) si sur cette je n'ai pas vu autant de monde qu'à la sortie d'Egypte », ou « si je n'ai vu un serpent aussi gros que la poutre principale d'un pressoir ». Voici un exemple de la troisième sorte : dire « Que tel objet me soit interdit, si j'ai mangé, ou si j'ai bu », et ensuite se souvenir avoir mangé ou bu ;ou énoncer la même formule d'interdit par rapport à l'avenir, puis, par oubli de l'engagement, se mettre à boire ou à manger. Ou bien dire : « Je m'interdis par vœu de jouir de ma femme, parce qu'elle a volé ma coupe, ou parce qu'elle a frappé mon fils », et il est notoire qu'elle n'a pas frappé, ni volé. Ou encore dire ceci, en voyant d'autres manger ses figues : « Que ces fruits vous soient interdits comme un sacrifice », et il se trouve que c'était son père et ses frères, accompagnés d'autres personnes ; en ce cas, dit Beth Chamaï, ces proches parents conservent la faculté d'en faculté d'en manger, non les étrangers qui les accompagnent ; selon Beth Hillel, c'est permis aux uns et aux autres (par la suite de l'annulation de l'interdit).

Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions